

<i>Conseillers municipaux</i>	<i>Présence / Absence</i>
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
BARLERIN Anne-Charlotte	Présente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Présent
TABOUELLE Alain	Présent
CARSALADE Isabelle	Présente

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 01/06/2026

Date du Conseil Municipal : 05/06/2026

Nombre de membres :

- *Afférents au Conseil Municipal :* 15

- *En Exercice :* 15

- *Présents :* 15

- *Pouvoirs :* 0

Secrétaire de séance : André HEBRARD

Le 5 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/36 : Mise à jour de la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Cuq-Toulza, Algans

Vu les délibérations du 27 juillet 2020 et du 10 juillet 2023 relatives à la composition de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier (CIAF) de Cuq-Toulza, Algans ;

M. le Maire fait connaître que, par lettre reçue le 11 mai 2026, le Président du Conseil Département du Tarn l'a invité à faire procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection de nouveaux propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Cuq-Toulza et Algans, commission instituée dans le cadre du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse,

A la suite des élections municipales, il est demandé de renouveler les élections de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et d'un propriétaire suppléant. La commune est également représentée par M. le Maire.

L'avis invitant les propriétaires qui souhaitent candidater à se faire connaître a été affiché le 21 mai 2026, soit quinze jours avant ce jour. Les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers peuvent aussi être candidats, en déposant leur candidature au plus tard au début de la séance du Conseil Municipal.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. VIRVES Gilles, M. JANSON Didier, Mme PAGES Maryse.

La liste est arrêtée aux 3 candidats, qui sont de nationalité française ou assimilée, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non-bâtis sur le périmètre de l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection, à bulletins secrets, par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de deux membres titulaires et d'un membre suppléant. Mme Maryse PAGES ne prend pas part au vote.

Deux scrutateurs sont désignés : Mme GALANTI Laurie et M. PENCHENAT Loïc.

Le nombre de votants étant de : 14, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- M. VIRVES Gilles en tant que membre titulaire, 14 voix ;
- M. JANSON Didier en tant que membre titulaire, 14 voix ;
- Mme PAGES Maryse, en tant que membre suppléant, 14 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, M. VIRVES Gilles et M. JANSON Didier sont élus membres titulaires et Mme PAGES Maryse est élue membre suppléant au sein de la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD.

